

**CHAMPIONNAT DE France NATIONALE A 2017/1018**

**REGLEMENT SPORTIF SPECIFIQUE SAISON 2017/2018**

**Article 1 : Présentation**

La commission Basket organise pour la saison 2017/2018 un championnat de France de nationale A avec 12 clubs.

Cette compétition est réservée aux joueurs et joueuses régulièrement qualifiés.

**Article 2 : Qualifications et licences**

Nombre de joueurs autorisés de 12 maximums avec trois joueurs non sélectionnables en équipe de France (hors joueur « FIDET ») et avec la possibilité d'évoluer avec un seul joueur valide sur le terrain et sur la feuille.

**Article 3 : Compétition**

Les règles du jeu sont les règles officielles de l'IWBF Europe.

**Article 4 : Déroulement du championnat**

Toutes les équipes se rencontrent sous la forme d'un championnat en matchs Allers/Retours.

22 journées de championnat.

A l'issue de la saison régulière, les équipes classées de 1 à 4 se rencontrent lors d'un final four avec demi-finales le samedi (1c4 et 2c3) et finales le dimanche.

Le vainqueur du Final Four est sacré champion de France.

**Article 5 : Règlement des montées et descentes en fin de saison**

A l'issue de la saison régulière, l'équipe classée 12ème est rétrogradée en Nationale B.

A l'issue de la saison régulière, l'équipe classée 11ème disputera un barrage en match Aller/Retour (avec belle éventuelle) contre le vainqueur du Final Four de Nationale B ou contre le finaliste du Final Four de Nationale B si le vainqueur du Final Four est le même que le club ayant terminé la saison régulière de Nationale B à la première place.

Le match Aller aura lieu chez le club issu du Final Four de Nationale B, le retour et la belle éventuelle chez le club issu de la Nationale A.

Le vainqueur de ce barrage se maintiendra ou sera promu en Nationale A.

### **Article 6 : Arbitrage**

Les arbitres seront désignés par le pôle arbitrage à raison de 2 arbitres.

### **Article 7 : Officiels de Table de Marque**

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, les équipes de Nationale A devront être en règle sur chaque rencontre en mettant à disposition une table de marques officielle conformément aux dispositions prévues.

### **Article 8 : Frais d'arbitrage**

Les frais d'arbitrage du championnat de nationale A sont pris en charge par la caisse de péréquation de la commission Basket.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le règlement financier de la commission.

### **Article 9 : Frais d'engagement**

Les frais d'engagement sont indiqués dans le règlement financier de la commission Basket.

### **Article 10 : Feuille de marque**

La feuille de marque sera expédiée par l'association recevant dès le lundi suivant la rencontre au responsable du pôle sportif.

Il est fait obligation à l'association recevant de saisir le résultat sur FBI avec le code qui lui sera fourni par la commission Basket à l'issue de la rencontre.

Suite à la mise en application de nouvelles mesures pour nos arbitres et pour nos clubs, merci de scanner vos feuilles de marque (RECTO/VERSO obligatoire) et les envoyer par mail à : [juridique.handibasket@gmail.com](mailto:juridique.handibasket@gmail.com) durant le week-end sportif.

### **Article 11 : Vidéo**

Le club recevant fera parvenir la vidéo de la rencontre à la commission Basket maximum 48 heures après le déroulement de cette dernière.

A compter de la phase retour (20 Janvier 2018), en cas de non-respect de cet article : Voir dispositions financières 2017-2018.

### **Article 12 : Matériel**

Le club recevant évoluera avec le modèle de ballon officiel défini par l'IWBF (MOLTEN GG7X).